

PARTICULIERS DE L'EX-SICTOM : ATTENTION LA NOUVELLE CARTE D'ACCÈS DÉCHÈTERIES BIENTÔT OBLIGATOIRE POUR ENTRER SUR TOUS NOS SITES !

Tel que nous l'annonçons fin juin, afin d'améliorer l'accueil de ses usagers, et d'harmoniser le service avec ses 13 autres déchèteries, le SYVALORM étend son système de gestion informatisée aux 7 déchèteries de l'ex-SICTOM. Seul 1/3 des particuliers a déjà retourné le formulaire dédié, le compte n'est pas bon !

Pour continuer de pouvoir déposer en déchèterie, les particuliers du territoire ex-SICTOM doivent rapidement retourner par courrier le document renseigné mis à leur disposition en téléchargement sur notre site www.syvalorm.fr ou distribué lors de leur prochain accès en déchèterie.

Important : seuls les particuliers ex-SICTOM sont concernés par cette démarche. S'ensuivra dans un second temps la dotation aux professionnels, collectivités et autres structures de ce même territoire.

CONTACT PRESSE

.....

**SYVALORM Loir
et Sarthe**

**Chargée de
Communication &
Prévention :**
Sabine LECOEUR

Téléphone :
02 43 35 81 40

Courriel :
traitement@syvalorm.fr

Adresse :
11 rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS

Site WEB :
www.syvalorm.fr

Pour rappel :

Un système de gestion informatisée

Le système de carte à puce permet d'identifier immédiatement chaque usager : les particuliers disposent d'une carte verte.

Le système informatique associé enregistre lui les passages des usagers et permet de mieux appréhender la nature, le volume et/ou le poids des déchets apportés. Cette fonctionnalité simplifie aussi la gestion des apports des déchets des entreprises (qui est payant).

C'est également un moyen pour le SYVALORM d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif des dépôts et des enlèvements des déchets, ainsi qu'un suivi de fréquentation par déchèterie. Cela simplifie donc le travail des agents, car toutes ces informations sont encore aujourd'hui saisies manuellement sur les déchèteries de l'ex-SICTOM.

Améliorer la qualité de l'accueil, simplifier les formalités, bénéficier d'un suivi équitable avec des chiffres fiables, tels sont les avantages de ce système.

Les déchèteries concernées par ce déploiement informatique :

- Montoire sur le Loir
- La Chartre
- Couture
- Prunay-Cassereau
- Droué
- Savigny-sur Braye
- Plessis-Dorin

Ce qui change pour les usagers de l'ex-SICTOM

Pour les habitants de l'ex-SICTOM, la nouvelle carte remplacera définitivement les cartes papiers qu'ils utilisaient jusque-là : chaque foyer, s'acquittant d'une redevance ou taxe sur ce territoire, devra prochainement avoir en sa possession sa carte à puce et la présenter pour accéder à sa déchèterie.

Utilisée depuis 2008 par les habitants de l'ex-SMIRGEOMES, cette carte d'accès deviendra donc rapidement obligatoire pour tous les usagers du territoire SYVALORM.

La 1^{ère} demande de carte est gratuite. En cas de prêt de la carte, le détenteur de la carte reste responsable de son utilisation. En cas de perte, de vol ou détérioration de la carte de moins de 5 ans, une contribution de 10 € sera demandée pour son renouvellement.



Ce qu'il faut faire pour recevoir sa nouvelle carte de déchèterie

Afin de recevoir son nouveau badge d'accès en déchèterie, chaque foyer doit :

- Renseigner le formulaire de 1^{ère} demande gratuite disponible auprès des mairies et déchèteries de l'ex-SICTOM, mais aussi téléchargeable sur www.syvalorm.fr (onglet « mes démarches »)
- Renvoyer le document impérativement par courrier à : SYVALORM – 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR ou à l'adresse mail suivante : decheteries2@syvalorm.fr. Aucun formulaire remis en main propre ne sera accepté
- Les cartes seront adressées par voie postale à l'adresse de l'utilisateur

A noter : Si aucun formulaire remis en main propre n'est accepté il reste néanmoins possible de poster sa demande dans la boîte aux lettres de l'antenne du SYVALORM à Montoire.